

Commune d'ASNELLES



Nombre de conseillers en exercice : 12 – présents : 9 votants : 10

L'an deux mil quinze, le 29 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Felicijan Vladimir, Pouchain Gérard, Dapremont-Nölp Hélène, Godmet François, Monnier Maryse, Quesnel Aurélien, Sohier Clairette, Victor Viviane

Etaient absents , M. Cossé Yves, Lamandé Evelyne,

Etait absente excusée :Mme Motir Michèle, (a donné pouvoir à Mme Dapremont-Nölp Hélène)

Secrétaire de séance : M. Gérard Pouchain

N°2015-40 : NOMINATION D'UN 4^{ème} ADJOINT ET INDEMNITES DE FONCTION

I) Considérant la délibération en date du 5 avril 2014 fixant à 4 le nombre d'Adjoints, Considérant la délibération en date du 19 février 2015 nommant un nouveau 1^{er} Adjoint et laissant vacant le poste du 4^{ème},
Monsieur le Maire propose de pourvoir au poste de 4^{ème} Adjoint.

Madame Maryse Monnier s'est portée candidate.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A déduire bulletins nuls (art. L.66 du code électoral)	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Madame Maryse Monnier a obtenu 7 voix.

Madame Clairette Sohier a obtenu 1 voix.

Madame Maryse Monnier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée quatrième Adjointe et a été immédiatement installée.

II) Considérant la délibération du 19 avril 2014 fixant la rémunération des élus, le conseil maintient le taux en vigueur par 9 voix pour et 1 abstention, à savoir 4.93% de l'indice brut 1015 en faveur du 4^{ème} Adjoint et du conseiller délégué nouvellement nommé, Mme Clairette Sohier.

Le point concernant une décision modificative sur le budget du camping est annulée.

N°2015-41 : REDEVANCE DU GLACIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un glacier a été autorisé à s'installer rue de la Marine pour la saison estivale, soit du 4 juin au 1er septembre 2015 inclus.

Il est décidé de fixer à 400 euros la redevance forfaitaire mensuelle et à 360 euros pour le mois de juin.

N°2015-42 : DEMANDE DE REMISE SUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Mme Brémond relatif à son insatisfaction lors de la location de la salle des fêtes du 8 au 10 mai 2015.

Mme Brémond évoque le manque de propreté alors qu'elle a insisté pour obtenir les clés le vendredi matin au lieu de l'après-midi, tout en étant avertie du risque encouru. Mme Brémond réclame une remise sur le tarif en vigueur.

Le conseil refuse à l'unanimité.

N°2015-43 : BAIL DE PATURE A CHEVAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité de louer une partie de la parcelle cadastrée ZC 113, nommée "herbage du marais", d'une surface totale de 15 057 m² en vue de faire pâturer des chevaux.

Il est rappelé que l'association "Tourbière 14" utilise une surface évaluée à 1 770 m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de louer la partie disponible de la parcelle ZC 113, soit une superficie de 13 287 m²,
- de conclure un bail de pâture à chevaux pour une année renouvelable tacitement, à compter du 15 juin 2015, en faveur de Mme Mélanie Benoît,
- de fixer le loyer à 200 euros par hectare et par an, payable à la signature et chaque année 30 jours avant le renouvellement éventuel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX - RUE DE SOUTHAMPTON / cette délibération est reportée afin de décider du mode de remboursement des travaux.

N°2015-44 : CONTRAT DE TARIFICATION DE L'ELECTRICITE DE L'EGLISE

Par délibération en date du 27 novembre 2014, le conseil municipal a décidé de bénéficier du groupement d'achat "électricité bâti" initié par le SDEC.

Monsieur le Maire rappelle que seules les options BASE et HC pourront être intégrées au groupement, or le contrat pour l'église dispose actuellement d'une option EJP.

Le gain obtenu à travers le groupement d'achat couvrira forcément la dépense supplémentaire générée par un changement d'option, dans le cas contraire le lot sera rendu infructueux.

L'assemblée décide de :

- retirer l'option EJP du contrat de l'église et d'adhérer à l'option BASE 36kVA
- désigner Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

N°2015-45 : CAMPING / TARIFICATION DU LAVE-LINGE ET DE LA LOCATION DE DRAPS

Monsieur le Maire expose les services rendus aux campeurs et propose de tarifier l'utilisation du lave-linge d'une part ainsi que la location de draps dans les chalets d'autre part.

Il est décidé de :

- fixer à 4 euros le jeton pour un cycle de lavage complet,
- louer 7 euros la parure de lit complète.

N°2015-46 : TERRAIN DE TENNIS

Il est rappelé qu'un terrain multisports est mis gracieusement à la disposition du public dans l'enceinte du camping municipal.

Il s'avère que le terrain de tennis fait l'objet d'une fréquentation assidue par les mêmes personnes.

Il est décidé que l'agent chargé de l'accueil du camping tiendra un tableau traçant le roulement d'occupation du terrain de tennis.

N°2015-47 : DEMANDES D'EMPLACEMENTS POUR COMMERCES SAISONNIERS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Solt relatif à de la vente de saucisses et frites ainsi que du courrier de la SARL "il était une frite", sollicitant un emplacement sur le domaine public pour y exercer leur activité pendant la saison estivale.

Considérant que la commune d'Asnelles offre déjà ce type de prestation, il est décidé de refuser d'attribuer un emplacement à ces deux entreprises.

INFORMATIONS DU MAIRE

- La cale de la Marine fait l'objet d'une réparation, des pavés ont été soulevés par l'action des dernières grandes marées.
- Des jeux destinés aux enfants de 6 à 12 ans ont été commandés et seront installés début juillet sur le terrain multisports dans l'enceinte du camping.
- Les travaux de réfection de la rue the Royal Hampshire Regiment commenceront mi-juin.
- Un nettoyage en profondeur est effectué dans la salle des fêtes le 9 juin.
- Le garde-champêtre est maintenant opérationnel dans ses fonctions dans la mesure où il dispose de l'équipement requis.
- Le recensement de la population se déroulera au début de l'année 2016.
- Il est rappelé que l'agenda accessibilité doit être mis en place avant le 25 septembre 2015.

Tous les points étant délibéré, la séance est levée à 22h35
suivent les signatures

Affichage effectué le 9 juin 2015

Le Maire, M. Alain Scribe